



Commune de CESTAYROLS

PROCÈS VERBAL N° 03-2024

du CONSEIL MUNICIPAL

du 6 juin 2024

Membres présents : Jean DERRIEUX – François JONGBLOET – Francis BERNADOU – Philippe BEGLIOMINI – Annie OHRESSER – Amélie GALAND – Geneviève DELRIEU – Claude THILLIEZ

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Stéphanie CALMELS – Bernard GISQUET

Procuration (s) : Mme CALMELS a donné procuration à Mr DERRIEUX

Mr GISQUET a donné procuration à Mr DERRIEUX

Secrétaire de Séance : Annie OHRESSER

Quorum : 6

Date de convocation : 28 mai 2024

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024
- Délibérations
- Décision modificative
- Questions diverses

I- Délibérations

1-1 Adhésion au groupement de commande porté par le SDET pour l'achat et la valorisation d'énergies

Mr le maire explique que le SDET en association avec d'autres syndicats d'électricité a constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique. Le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) en est le coordonnateur.

Cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de CESTAYROLS, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Question portée au vote : Pour ou contre l'adhésion au groupement de commande porté par le SDET ?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-2 Avis sur l'adoption de la modification simplifiée N°2 du PLU de Cestayrols en conseil de communauté

Mr le maire rappelle que le projet de modification simplifiée a été notifié aux personnes publiques associées avant ouverture de la mise à disposition du public ;

La consultation au public a émis 3 avis favorables .

la procédure est arrivée à son terme et il s'agit maintenant d'approuver la modification simplifiée n°2 de la commune de Cestayrols;

Question portée au vote : Pour ou contre approbation la modification simplifiée n°2 de la commune de Cestayrols ?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-3 Adhésion au groupement de commandes de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour les marchés de travaux de voirie

Mr le maire explique que dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés, pilotés par le service Achat Commande Publique de l'Agglomération.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la communauté d'agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Mr le maire propose au conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir .

Question portée au vote : Pour ou contre l'adhésion au groupement de commande de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour les marchés de travaux de voirie et l'autorisation à Mr le maire de signer la convention?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-4 Demande de modification du règlement du Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols à la CAGG

Une partie de la commune de Cestayrols a fait l'objet d'un classement en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en date du 7 juin 1995. Désormais, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et leur règlement associé, le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), se substituent à cet ancien dispositif de protection du patrimoine.

Afin de concilier la transition écologique avec la promotion de la qualité architecturale et paysagère, la ministre de la Culture, la ministre de la Transition énergétique et le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont signé, le 9 décembre 2022, une instruction aux préfets de région (DRAC et DREAL) concernant l'instruction des demandes d'autorisation et le suivi des travaux d'implantation de panneaux solaires dans le contexte de l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Cependant, le règlement du Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols ne prévoit pas la prise en compte des énergies renouvelables. La commune de Cestayrols souhaiterait modifier ces dispositions. Il pourrait en effet être envisagé, d'autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture, dans les secteurs ne présentant pas de covisibilité avec la partie historique du bourg.

Question portée au vote : Pour ou contre la demande de modification du règlement SPR de Cestayrols à la CAGG?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

II- Décision modificatives

1-1 Régularisation suite à erreur de saisie

Suite à la demande de la préfecture, dû à une erreur de saisie sur le budget primitif, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		-30524.00
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.		30524.00
TOTAL :		0.00	0.00

III-Questions diverses

1/ Le SDET

Mr BEGLIOMINI fait part que le syndicat procède à des renforts de ligne sur la commune. Le problème rencontré est l'emplacement du transformateur. Certains habitants ne le souhaitent pas sur leur propriété.

2/ Modif n°2 du PLU

Il y a eu plusieurs réunions avec l'agglomération. L'agglomération est favorable au changement de destination et ne comprend pas la réponse de la DDT. Le vendredi 14 juin à 14h30, le sous-préfet vient sur la

commune. A cette occasion, Mr le maire a demandé à ce qu'il soit accompagné d'un représentant de la DDT. Pas de réponse à ce jour. Nous souhaitons que la question soit réétudiée par la DDT. Les raisons du refus ne sont pas claires.

3/ Modification du règlement de la SPR

Plusieurs réunions ont eu lieu ces dernières semaines, avec Mr Gironnet de l'ABF. L'idée est de modifier notre règlement SPR pour pouvoir accepter des installations photovoltaïques en toiture. Un projet sur l'école et la salle des fêtes est émergent.

L'idée est de ne pas revoir le périmètre des 3 zones actuelles sinon il faudra un cabinet extérieur qui engendrera un coût.

Il faudra regarder les orientations des toitures pour définir si oui ou non il y a covisibilité avec le domaine public. Les élus souhaitent protéger le centre-bourg (l'escargot du village). Pour les habitations, plus éloignées, des plantations de haies et autres peuvent être préconisées pour accepter des panneaux photovoltaïques. La réflexion se porte également sur les panneaux au sol. En zone SPR, classée, les panneaux au sol sont actuellement interdit. Ce travail se fait en collaboration avec la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet.

4/ Piscine d'Aigueleze

Échange sur le projet de création d'un syndicat pour remettre en service la piscine extérieure d'Aiguelèze. L'eau sera chauffée avec l'aide de panneaux photovoltaïques. Ouverture de mai à septembre pour pouvoir accueillir des classes. L'agglomération réfléchit au financement des piscines communales. Elle va contracter un emprunt et donnera aux communes 2000€ par créneau mis à disposition aux écoles. Pour les communes dépourvues de piscine et non adhérentes à un syndicat, il faudra payer 1.5€/hab. Si Cestayrols adhère au futur syndicat, les habitants bénéficieront d'un tarif préférentiel et la commune ne payera pas les 1.5€/hab à l'agglo. Par contre le coût de l'adhésion au syndicat n'est pas encore fixé. Cela peut aller de 1.5€ à 3€/hab. Le conseil n'est pas favorable à l'adhésion au syndicat. Les habitants de Cestayrols allant à la piscine couverte d'Albi ou de Carmaux voir à Cordes lors de la période estivale. L'école de Fayssac se rend à Carmaux, durant l'hiver, pour assurer le programme "savoir nager". Les piscines couvertes permettent de faire de la natation toute l'année et ne sont pas soumises aux contraintes météo.

5/ Travaux du Bourg

Les travaux du bourg reprennent, une réunion est prévue le 13 juin à 14h avec toutes les entreprises et le maître d'œuvre Mr Constantin.

6/ Inauguration de la salle des fêtes

L'inauguration de la salle des fêtes est prévue le samedi 22 juin à 17h. 100 personnes sont attendues .

7/ Renfort pour l'agent communal

L'agent communal est très occupé durant le printemps. Un renfort saisonnier est recherché.

8/ Syndicat intercommunal pour une police municipale intercommunale

Mr Jongbloet présente le projet de création d'un syndicat intercommunal pour mettre en place une police municipale intercommunale. Suite au questionnaire envoyé à toutes les communes de l'agglomération, 6 à 7 communes ont répondu favorablement. La commune de Cestayrols part sur 12 interventions soit 1/mois. Une équipe de 2 agents municipaux serait créée. Coût estimé : 1597 € pour

l'investissement et 1772 € de fonctionnement. Ces agents pourraient assurer les missions de tranquillité publique et être appelé pour différents problèmes (urbanisme, incivilité, voiture abandonnée, conflit de voisinage...) . Le pouvoir de police du maire étant parfois compliqué à assurer. Les agents seraient basés à Giroussens qui met à disposition un local (gratuit). Les élus estiment que le risque financier est moindre et que la commune pourra se retirer du syndicat si l'utilité n'est plus nécessaire. La démarche est intéressante. Mr Jongbloet a échangé avec plusieurs collectivités qui ont monté des opérations similaires. Elles sont ravies et le service perdure. La commune de Gaillac a émis un avis favorable pour prendre un demi ETP d'agent en cas de besoin. Les policiers de Gaillac étant en sous-effectif.

Fin de séance à : 22H30

Le Maire

Jean DERRIEUX



La secrétaire de séance,

Annie OHRESSER



